



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises



INTERVENTIONS COURANTES DES SAPEURS-POMPIERS

Version : 2019-V4

BDFE-EQUIPEMENT

01/11/2022

Santé Sécurité Qualité de Vie en Service



DÉFINITION DES RISQUES ET DES EPI

Les sapeurs-pompiers doivent être informés sur les conditions d'utilisation, les instructions et les consignes concernant les équipements de protection individuelle (EPI). Une formation adaptée et un entraînement au port des EPI doivent être dispensés. Les EPI doivent être conformes aux normes harmonisées et au règlement européen 425/2016.



Conformément au règlement intérieur, il incombe à chaque sapeur pompier, de prendre soin de sa sécurité et de sa santé.

RISQUES		Les risques couverts	Les conditions de port sur intervention	Les contrôles reflexes du porteur
				L'entretien courant
Tous les EPI sont compatibles entre eux				
	R ¹	Protection auditive R ^{1.1} Bouchons d'oreilles R ^{1.2} Casque anti bruit	Exposition aux bruits directs ou indirects générés et provoquant une gêne auditive de courte ou de longue durée.	- Contrôle de l'intégrité après l'intervention. - R ^{1.2} Contrôle 1 fois/mois. - R ^{1.1} Usage unique. - R ^{1.2} Nettoyage.
		Protection des pieds R ^{2.1} Chaussants type A « SAP, Technique, DIV.... » R ^{2.2} Chaussants Type C « Incendie »		
	R ³	Protection des mains R ^{3.1} Gants type B « mécanique » R ^{3.2} Gants type C « Incendie »	Exposition aux agressions mécaniques, intempéries, coupures (R ^{3.1}). Exposition thermique (R ^{3.2}).	- Contrôle à la prise de garde - Contrôle de l'intégrité après l'intervention et salissure. - Lavage, séchage.
		R ⁴		
	R ⁵		Protection du Corps R ^{5.1} TSI / Tenue FdF / Tenue secours technique R ^{5.2} Veste et pantalon « Tenue de feu »	Exposition à un risque mécanique, coupure et thermique modéré FEN (R ^{5.1} mini), et thermique sévère FEN et feu de structure (R ^{5.2}).
		R ⁶	Protection de tête R ^{6.1} Casque type B R ^{6.2} Casque type A	
	R ⁷		Protection de tête Cagoule de protection	Exposition à un risque thermique et soumis aux fumées et suies, FEN, feu de structure, déblais, surveillances et noyage FEN.
		R ⁸	Haute Visibilité Gilet HV Classe 2	
	P		Précautions contrôler avant engagement	Les EPI sont soumis à des vérifications périodiques, avant et après utilisation. Leurs fréquences doivent être adaptées aux contraintes auxquelles les EPI sont soumis, par l'arrêté du 19 mars 1993 et également par les informations fournies par le fabricant (notice d'utilisation). Les vérifications périodiques peuvent faire l'objet d'une traçabilité. Ces vérifications n'entrent pas dans le champs des préconisations du tableau « Contrôle Entretien ».



TABLE DE CORRESPONDANCES DES RISQUES ET DES EPI

Missions									Précisions
Feu de structure	R2.2	R3.2	R4.2	R5.2	R6.1	R7	R8 VP	P	Autres EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution
Missions								Précisions	
Feu de forêt et Espace Naturel	R2.2	R3.2	R5.1 OU R5.2	R6.1 OU R6.2	R7	R8 Isolé ou sur VP	P	TSI ou veste et pantalon « tenue de feu » adapté au risque thermique. Autre EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution.	
Missions							Précisions		
Secours Routier	R2.1	R3.1	R5.2	R6.1 R6.2	R8	P	Feu de voiture = Feu de structure (veste et pantalon) Autres EPI sur ordre, adaptés aux risques en évolution. Chaussants R2.2 tolérés hors missions pour feux		
Missions							Précisions		
Opérations diverses	R2.1	R3.1	R5.1	R6.1 R6.2	R8 VP	P	Autre EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution. Chaussants R2.2 tolérés hors missions pour feux R1.2 et R1.2 sur ordre		
Missions						Précisions			
Secours Aux Personnes	R2.1	Nitrile Vinyle	R5.1	R8 sur VP	P	Autres EPI sur ordre adaptés aux risques en évolution Chaussants R2.2 tolérés hors missions pour feux Les gants nitrile et vinyle sont à usage unique.			
RESPONSABLE DE MES EPI					CONSCIENT DE MON HYGIENE				
<ul style="list-style-type: none"> - Je porte des EPI adaptés à ma taille et aux risques contre lesquels je dois me protéger ; - Je ne modifie jamais un EPI ; - Je ne laisse pas trainer mes EPI au sol ; - Je n'éparpille pas mes EPI souillés n'importe où ; - J'entretiens mes EPI régulièrement ; - Je remplace sans délai mes EPI qui présentent un défaut d'intégrité. 					<ul style="list-style-type: none"> - Je lave ou je fais laver mes EPI dès qu'ils sont souillés ; - J'entretiens mes chaussures ; (cirage ou lavage ; séchage) ; - Je change mes sous-vêtements de retour d'intervention lorsqu'ils sont sales ; - Je ne conserve pas un EPI qui dégage des gaz de fumées et odeurs de suie dans mon armoire ; - Je mets au sale le masque d'ARI et ma cagoule après une intervention ; - Je contrôle mes EPI après chaque lavage. 				



MA SECURITÉ PENDANT MES ACTIVITÉS DE SAPEUR-POMPIER

JE PRÉPARE MES ACTIONS AU FEU

JE CONTRÔLE L'INTÉGRITÉ DE MES EPI

CASQUE

SALISSURES
COIFFE
REGLAGES
LUNETTES
ECRAN
CHOCS



CAGOULE

SALISSURES
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES



ENSEMBLE TEXTILE

« Tenue de feu Niveau 2 »

SALISSURES
FERMETURES ECLAIRS
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES
BRETelles
RENFORTS COUDES
RENFORTS GENOUX



ARICO

SALISSURES
PRESSION
FUITES
MASQUE
BRÛLURES
SANGLES
BOUCLES
FLEXIBLES



CHAUSSANTS

« Type C Incendie »

SALISSURES
SEMELLES
FERMETURES ECLAIRS
LACETS



GANTS

« Type C Attaque »

SALISSURES
CRISPIN
COUTURES
DECHIRURES
BRÛLURES

